

MAIRIE DE



CUQ-TOULZA
www.mairie-cuqtoulza.fr

REPUB
Libert

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 081-218100766-20241107-ARR_VIR_CRE2-BF

ARRETE DE DECISION DU MAIRE DU 07 NOVEMBRE 2024

**VIREMENTS DE CREDITS N°2 OPERES
BUDGET COMMUNAL**

**Depuis le chapitre 21 « Immobilisations corporelles »
Vers le chapitre 23 « Immobilisations en cours »**

Le Maire de la commune de Cuq-Toulza ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et approuvant la fongibilité des crédits.

ARRETE

Article 1 :

Le Maire décide des virements de crédits suivants :

Article	Nature	INVESTISSEMENT		Chapitr
		Dépenses	Recette	
212 opération 281	Aménagement chemin mobilité douce	6 600.00€		21
231 opération 283	Travaux salle des fêtes	-6 600.00€		23
TOTAL		0.00€	0.00€	